



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



À pareille date il y a un an, la pandémie nous frappait de plein fouet. Nous étions alors loin de nous douter que ce serait si long avant de voir la fin de cette pénible expérience. Fin qui n'est d'ailleurs pas encore proche, même si l'espoir lié aux vaccins fait maintenant partie de l'équation.

Je reprends ici le texte que je vous écrivais en avril 2020. Pénible constat : le tout est encore tout à fait d'actualité, à quelques nuances près. L'essentiel du message demeure. Ne pas baisser la garde, car la vitesse à laquelle nous retomberons sur nos pieds et l'ampleur des dommages que nous subirons dépendent en grande partie de notre discipline collective. Cela dit, forts des apprentissages et expériences acquis au cours de la dernière année, nul doute que nous saurons collectivement faire preuve de la résilience et du courage requis.

Soyez prudents, prenez soin de vous et des autres. On va finir par s'en sortir.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

... Extrait du MIM d'avril 2020 ...

Depuis quelques mois, la planète est ravagée par un virus qui, jour après jour, gagne du terrain. Nous avons la chance d'habiter une partie du globe qui aura été touchée après bien d'autres, le Québec ayant été frappé il y a seulement quelques semaines. Cela permet aux autorités gouvernementales de tirer des leçons de ce qui s'est fait de bon et de moins bon ailleurs et d'ajuster les directives et actions en conséquence.

La Direction de la santé publique et le Gouvernement ont les choses bien en mains et prennent les bonnes décisions au bon moment. Au cours des dernières semaines, nombre de consignes ont été données et il importe de continuer à les suivre rigoureusement. La vitesse à laquelle nous retomberons sur nos pieds et l'ampleur des dommages que nous subirons dépendent en grande partie de notre discipline collective. Les directives sont simples et claires : se laver fréquemment les mains, limiter les déplacements au strict nécessaire (dans la mesure où vous n'êtes pas confiné évidemment, auquel cas aucun déplacement n'est acceptable) et respecter les mesures de distanciation physique lorsqu'on doit absolument sortir de chez soi. J'ajouterai ne pas baisser la garde. Aucun relâchement jusqu'à ce tout cela soit derrière nous. Ce sera assurément long et certainement pénible, mais jamais autant que si nous manquons collectivement de rigueur et de persévérance.

L'arrivée du printemps aura sur tous un effet bénéfique et remontera à coup sûr le moral de plusieurs. Cela dit, je vous invite à la prudence et à la retenue. L'heure est grave. Il sera tentant de multiplier les sorties et profiter du retour des beaux jours pour se promener. Si rabat-joie soit mon propos, le principe de base demeure. Protégez-vous et protégez les autres en restant chez vous. Prendre l'air peut se faire chez soi pour la majorité. Il est impératif que les rues ne deviennent pas un lieu de rapprochement. Il ne faut pas y déplacer le problème. Plus il y aura de piétons et de cyclistes dans les rues, moins bien sera contrôlée la propagation du virus et les autorités devront alors éventuellement prendre les mesures en conséquence. Nous sommes en effet au point où le bien-être collectif doit passer avant les libertés individuelles. Évitions-nous cela en restant chacun chez soi autant que possible.

Je suis confiant que collectivement nous saurons prendre nos responsabilités et traverser cette crise. Séparés physiquement pour un temps, mais plus unis que jamais de cœur et d'esprit, nous saurons consentir aujourd'hui les efforts nécessaires et faire le sacrifice de profits immédiats en faveur de l'intérêt collectif à long terme.

Prenons soin les uns des autres. Nous en sortirons plus forts.

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les 6 et 20 avril 2021 à 19 h 30. Les citoyens peuvent y participer en posant leurs questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca et via la page Facebook [@VSADOfficiel](https://www.facebook.com/VSADOfficiel). Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible sur rendez-vous du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h.
Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel
@Les Augustinois actifs



@VSADofficiel

ÉLECTIONS 2021

Les élections municipales auront lieu le 7 novembre prochain. Afin de vous dresser un portrait de tous les éléments importants, nous avons mis la page Élections 2021 en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse vsad.ca/elections2021. Cette page regroupe l'information nécessaire en vue des prochaines élections municipales : dates importantes, comment être candidat, qui peut voter, travailler pour la tenue des élections, etc.

Pour toute question ou pour avoir des renseignements généraux concernant les élections municipales, écrivez à l'adresse courriel election2021@vsad.ca pour poser vos questions. Un membre de l'équipe vous répondra dès que possible.

Si vous préférez, vous pouvez nous écrire et envoyer vos questions par la poste à l'adresse :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Hôtel de ville
Bureau de la présidente d'élection
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

INFO-TRAVAUX



CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST (CCMSE)

En avril, la Ville commencera à s'installer graduellement dans le nouveau bâtiment afin d'être fin prête pour accueillir ses premiers usagers à l'été.

Nous vous invitons à suivre la page Facebook de la Ville @VSADOfficiel ou celle du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire @Les Augustinois actifs ou à consulter notre page Web vsad.ca/loisirs pour suivre l'annonce de l'ouverture officielle du CCMSE ainsi que l'horaire des activités sportives qui s'y tiendront.



NIDS-DE-POULE

Les citoyens sont invités à signaler tout nid-de-poule sur le territoire de la ville auprès du Service des travaux publics en utilisant l'application **Voilà ! Signalement** disponible gratuitement sur *Apple Store* et *Google Play* ou à partir de la section *Nous joindre* du site Web de la Ville au vsad.ca/requete.

Les employés de la Ville procéderont avec diligence afin de réparer le tout. Concernant tout incident qui pourrait survenir en lien avec la présence d'un nid-de-poule sur la chaussée, nous appliquons l'article 604.1 de la *Loi sur les cités et villes* : *La municipalité n'est pas responsable du préjudice causé par la présence d'un objet sur la chaussée ou sur une voie piétonnière ou cyclable. Elle n'est pas non plus responsable des dommages causés par l'état de la chaussée ou de la voie cyclable aux pneus ou au système de suspension d'un véhicule.*



La fonte des neiges rime avec printemps, retour des oiseaux et... le retour des enfants en vélo sur nos routes ! Redoublez de prudence aux intersections et devant les entrées.

Besoin d'un nouveau défi ?

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Travailler à la VSAD, c'est un travail **Valorisant** et **Stimulant** dans un environnement **Agréable** ou de nombreux **Défis** t'attendent.

Directeur adjoint – ingénierie travaux publics

Notaire

Technicien inspecteur urbanisme

Conseiller en gestion contractuelle

Personnel électoral

Brigadiers - banque de candidatures

Surveillants - banque de candidatures

Auxiliaire et préposé à l'aréna - sur appel

Auxiliaire travaux publics

Étudiants :

- Voirie, parcs et espaces verts
- Surveillance de parcs (étudiants techniques policières)
- animateurs Crock-Livres
- Aménagement du territoire

Sauveteurs et moniteurs - SODEM

L'emploi du masculin permet d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

Service des ressources humaines | rh@vsad.ca

VSAD.ca



TRAVAUX DE PAVAGE 2021

Des arpenteurs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ont visité dernièrement certains secteurs en prévision de travaux de pavage qui auront lieu dès la prochaine saison estivale. Les rues visées par ces travaux de planage et de pulvérisation sont* :

Rue du Collège
Rue du Sourcin
Rue de L'Hêtrière
Rue du Charron
Rue Adrienne-Choquette
Rue d'Amsterdam
Rue de la Grand-Voile
Rue de la Sablière
Chemin du Roy

* Les zones ciblées sont à titre indicatif pour le moment et les limites pourraient être modifiées d'ici le début des travaux.



La différence entre des travaux de planage et ceux de pulvérisation de la chaussée ? Le planage consiste à enlever par rabotage, en tout ou en partie, le revêtement bitumineux d'une chaussée existante (jusqu'à environ un maximum de 2 cm); ceci en vue de corriger certains défauts de surface de la chaussée avant la pose du nouveau revêtement bitumineux. La pulvérisation quant à elle, vise à réparer en profondeur la structure de la chaussée.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures invite les résidents intéressés par l'urbanisme, l'aménagement, l'architecture et le patrimoine, à poser leur candidature afin de siéger comme membre régulier au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Le CCU joue un rôle actif important dans la planification du territoire. Son mandat principal est de fournir des avis et des recommandations au Conseil municipal sur les sujets concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction. Il étudie notamment les demandes qui concernent les dérogations mineures, les modifications aux règlements d'urbanisme, les plans de développement, les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans d'aménagement d'ensemble, les usages conditionnels et les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI). De plus, le CCU agit à titre de Conseil local du patrimoine.

Le CCU siège à huis clos et est constitué de neuf (9) membres permanents : le maire, deux (2) conseillers municipaux et six (6) résidents nommés, dont le mandat est de deux (2) ans, susceptible d'être renouvelé par le Conseil municipal.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Être disponible afin de participer aux réunions qui ont lieu les mercredis à 18 h 30, habituellement une fois par mois;
- Posséder une bonne connaissance du territoire municipal;
- Être dynamique, avoir un esprit ouvert et critique et souhaiter participer activement aux réunions;
- Un atout : avoir une expertise dans le domaine de l'urbanisme, du design, de l'environnement, de l'architecture du paysage, de la construction, de l'architecture ou du patrimoine.

DÉPÔT DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de motivation à l'attention du Service des ressources humaines de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au plus tard le 30 avril 2021 soit par courriel à : rh@vsad.ca ou par la poste, à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Hôtel de ville
Service des ressources humaines
Comité consultatif d'urbanisme
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

Le Conseil municipal procédera à la nomination des membres du comité en choisissant parmi les candidats.



Découvrez Saint-Augustin-de-Desmaures

CARTE ROUTIÈRE

La carte routière de Saint-Augustin-de-Desmaures a été mise à jour au cours des dernières semaines. Cette carte présente les principaux attraits de notre ville, tels que les pistes cyclables, les parcs, les centres d'intérêt et les lieux publics. Vous pouvez la consulter dans la section *Visiteurs* de notre site Internet à l'adresse suivante : vsad.ca/carte.

LE PARC DU BOISÉ-SAINT-FÉLIX

Situé sur une falaise, le parc du Boisé-Saint-Félix est longé à l'ouest, par la décharge du lac Saint-Augustin, qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent. Ce milieu forestier est composé d'une érablière sucrière à bouleau blanc en bordure du cours d'eau et d'une érablière sucrière à hêtre et chêne rouge au sommet de la falaise. En raison du déplacement des glaciers il y a environ 10 000 ans, on retrouve des blocs erratiques dispersés sur le site. Un panneau d'interprétation archéologique offre un clin d'œil historique de la présence amérindienne dans cette région.

La Ville souhaite également rappeler aux utilisateurs de respecter les balises des sentiers, afin de respecter les terrains privés situés aux limites du parc.



VOUS HABITEZ DANS UN SECTEUR ASSUJETTI À UN PLAN D'IMPLANTATION D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) OU UN IMMEUBLE PATRIMONIAL ?

Pour les propriétés situées à l'intérieur d'un secteur assujéti au PIIA ou dans un immeuble patrimonial, un permis de construction ou un certificat d'autorisation est nécessaire pour des travaux qui ne requièrent habituellement qu'une déclaration.

Le *Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation d'intégration architecturale* a été mis à jour le 18 février dernier, vous pouvez le consulter dans la section *Règlements* au vsad.ca/règlements.

Pour savoir si votre propriété se trouve dans un de ces cas, contactez le Service de l'urbanisme :
Courriel : urbanisme@vsad.ca
Téléphone : 418 878-2955

BRIS LORS DU DÉNEIGEMENT

Nous vous rappelons que tout au long de l'hiver, lors des opérations déneigement de la Ville, de la neige a pu être soufflée sur les terrains avoisinants, lorsque la configuration du terrain le permettait. En effet, la *Loi sur les compétences municipales* permet aux municipalités de projeter la neige qui recouvre la voie publique sur les terrains privés contigus.

La Ville agit avec prudence et diligence à cet égard et elle ne peut pas être tenue responsable des bris si elle n'a commis ni faute ni négligence. Cependant, malgré toutes les précautions prises lors des opérations déneigement, il se peut que des biens aient été endommagés.

Si une telle situation vous concerne, vous pouvez présenter une réclamation détaillée (photos avant-après si possible, moyens de protection utilisés, soumissions ou factures de réparation) via notre système de requête en ligne : vsad.ca/requete dans la section *Requête ou demande d'intervention*; nature de la demande : « *Déneigement (Neige)* ». Vous pouvez également le faire auprès du Service des travaux publics à l'adresse courriel : travauxpublics@vsad.ca.

Toute réclamation concernant un bris survenu à l'occasion du déneigement pour la saison hivernale 2020-2021 doit être soumise **au plus tard le 1^{er} juin 2021**. Aucune réclamation ne sera retenue après cette date.



ENCAN, MUSIQUE et DÉCOUVERTE

CONCOURS AMATEUR VIRTUEL POUR LES JEUNES de 10 à 19 ans



Encan virtuel du
16 au 30 avril 2021

9:00 AM clublionscrsa.org/encan



Club Lions de
Cap-Rouge - Saint-Augustin

*Vous avez du talent en musique,
avez le goût de montrer votre savoir-faire,
en solo, en duo ou en groupe ?*

*N'hésitez pas à répondre à l'invitation qui sera lancée
prochainement dans les différentes écoles du territoire*

*Pour ce faire, vous devrez préparer une vidéo de votre
prestation et la soumettre au comité pour évaluer
votre performance pour le 31 mars*

clublionscrsa.org/musique

*Parmi toutes les vidéos reçues, 12 seront retenues
pour la grande finale. Un certificat de participation
et trois gagnants se verront remettre un prix.*

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Ordures BIMENSUELLE

Les ordures seront collectées aux deux semaines puis à toutes les semaines à partir du 5 avril.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le **4 mai 2021**. Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 ou par Internet dans la section *Requête et demande d'intervention* dans la page *Nous joindre* de notre site Web avant le lundi 3 mai à midi.

Résidus verts

Collectes des résidus verts du 19 avril au 13 mai inclusivement.

Écocentres

À partir du 15 avril, l'horaire d'été* s'appliquera.

- Lundi et mardi : 12 h à 17 h
- Mercredi : 12 h à 21 h
- Jeudi et vendredi : 9 h à 21 h
- Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

Les consignes sanitaires doivent être respectées, soient : le port du couvre-visage, le nombre restreint de personnes sur le site, la distanciation physique de 2 m, les enfants et les animaux doivent demeurer dans le véhicule en tout temps.

**PARTICIPATION CITOYENNE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

La Communauté métropolitaine de Québec a récemment lancé un projet de participation citoyenne sur la gestion des matières résiduelles. Nous vous en avons parlé dans le MIM de mars. Cette démarche permettra de répondre à certaines questions soulevées et d'expliquer l'état d'avancement du projet. Cela sera également l'occasion de recueillir les idées, questions et observations qui pourraient contribuer à enrichir le processus de révision.

La Communauté offre la possibilité aux citoyens et aux partenaires de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures d'exprimer leurs idées et leurs opinions via la nouvelle plateforme de consultation publique *Bâtir ensemble* : <https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/repensons-la-gestion-de-nos-matieres-residuelles>.

Le succès de cette démarche est étroitement lié à la participation d'un grand nombre de personnes. Proposez vos idées ou joignez le forum jusqu'au 30 juin.



AVRIL

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

MAI

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

PROJET PILOTE PORTANT SUR LES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Au cours des prochaines semaines, un projet pilote portant sur les résidus alimentaires sera implanté à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en collaboration avec la Ville de Québec.

Du 12 au 25 avril, vous pourrez remplir le formulaire afin de vérifier votre admissibilité à participer à ce projet pilote. Ce formulaire prendra environ deux minutes à compléter. Les renseignements qui y sont recueillis seront traités de façon confidentielle. Surveiller nos différents médias, pour ne pas manquer la diffusion du formulaire. Tous les détails de ce projet seront ajoutés à notre page *Matières résiduelles* du site Internet de la Ville à l'adresse vsad.ca/matieresresiduelles.

Le projet pilote se déroulera du 29 mai au 18 juin 2021.

Collecte des résidus alimentaires

Participez au projet pilote!
Du 29 mai au 18 juin 2021

La Ville a besoin de vous!

Contribuez au futur déploiement de la collecte des résidus alimentaires par sacs.

Le projet pilote vise à évaluer :

- le choix du sac et du contenant de cuisine
- le comportement des sacs dans les camions de collecte

Vos commentaires permettront de choisir les meilleurs outils de récupération en vue du déploiement de la collecte à grande échelle en 2022. Le matériel à tester et les instructions vous seront distribués à votre porte après votre inscription.

Pour participer et pour en connaître davantage, consultez le vsad.ca/matieresresiduelles

Vous pouvez vous inscrire à ce projet pilote du 12 au 25 avril



ENFIN LE PRINTEMPS EST ARRIVÉ !

UN BON MOMENT POUR FAIRE RAMONER VOTRE CHEMINÉE

Les cheminées des poêles à bois doivent être ramonées au moins une fois par année, préalablement au printemps pour enlever la suie et les dépôts inflammables. Le ramonage permet de déceler la présence de bris ou de détérioration ainsi que d'optimiser l'efficacité du système de chauffage. Il permet aussi de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en évacuant la fumée et les gaz toxiques.

- Les dépôts sont plus faciles à retirer à cette période de l'année, car ils sont secs ;
- Le ramonage au printemps permet de diminuer les refoulements d'odeur et de particules fines dans la maison provoqués par les courants d'air en raison de l'inversion de tirage d'air dans la cheminée ;
- S'il y a des réparations à faire, le propriétaire aura le temps de les faire avant l'hiver.



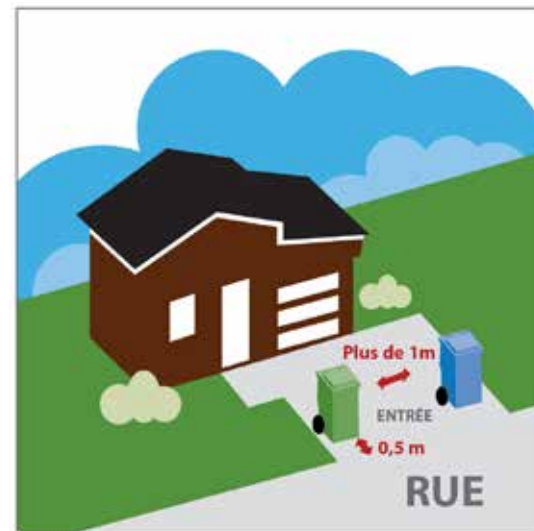
ABRIS D'HIVER TEMPORAIRES

En vertu du *Règlement de zonage municipal 480-85*, vous avez jusqu'au 1^{er} mai pour démonter votre abri d'auto d'hiver temporaire.



NETTOYAGE PRINTANIER DES RUES ET DES TROTTOIRS

Les employés du Service des travaux publics de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures procéderont bientôt, si les conditions climatiques le permettent, au nettoyage des rues de la ville. Nous désirons rappeler aux citoyens qui font l'entretien de leur terrain de ne pas laisser la terre ou le chaume dans la rue. Aussi, afin de faciliter ce nettoyage, nous vous demandons de placer vos bacs dans votre entrée, dans l'emprise municipale.



PROPRETÉ ET SÉCURITÉ DE NOTRE VILLE !

Avec l'arrivée du printemps et l'apparition des belles journées ensoleillées, les sorties à l'extérieur ainsi que les promenades avec votre animal de compagnie seront de plus en plus fréquentes. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est soucieuse de maintenir l'harmonie entre les citoyens et les animaux domestiques. C'est pourquoi elle vous rappelle ces petites règles à respecter :

- Maintenir votre chien en laisse;
- Éviter les aires publiques pour enfants;
- S'assurer qu'il ne trouble pas la quiétude du voisinage;
- Ne pas le laisser sans surveillance;
- Retirer immédiatement et proprement ses excréments.



Pour obtenir tous les détails régissant les animaux domestiques, vous pouvez consulter le *Règlement 2017-519 sur les animaux domestiques* en ligne au vsad.ca/reglements dans la section des *Règlements municipaux/paix et bon ordre*.

MARCHÉ PUBLIC SAINT-AUGUSTIN

Lors de la séance ordinaire du 16 mars dernier, le conseil municipal a donné son soutien au projet de Marché public Saint-Augustin en annonçant de quelle manière la Ville apportera un support financier et technique.

En effet trois résolutions ont été approuvées soient :


- De verser une aide financière de 5 000 \$;
- D'accepter que l'organisme utilise le parc du Millénaire, l'allée adjacente à la bibliothèque Alain-Grandbois et la gloriette;
- D'accorder un prêt d'équipements (quinze tentes, des tables et des chaises).



Les entreprises voulant participer à cette première édition 2021 ont jusqu'au 10 avril pour s'inscrire. Utilisez l'adresse courriel marchepublicsaintaugustin@gmail.com afin de manifester votre intérêt ou pour toute demande d'information. Pour la première phase, l'organisme désire donner la priorité aux entreprises augustinoises.

Le marché public aura lieu tous les dimanches dès le 4 juillet, et ce, jusqu'au 19 septembre, de 10 h à 14 h. Il se situera dans le parc du Millénaire sur la rue Jean-Juneau, entre la bibliothèque Alain-Grandbois et le pavillon Laure-Gaudreault.


DISCUSSION AVEC
Marie Laberge



Dramaturge, romancière
VENDREDI 16 AVRIL À 19 H

L'ÉCRITURE A TOUJOURS - OU PRESQUE! - HABITÉ SA VIE. DE SES PREMIERS ÉCRITS AUX 20 ANS DE LA TRILOGIE LE GOÛT DU BONHEUR, L'ÉCRIVAINNE VOUS PARLE DE SA PASSION.

LE TOUT SE DÉROULERA SUR LA PLATEFORME ZOOM.



INSCRIPTION EN LIGNE SUR VSAD.CA/CULTURE

DISCUSSION AVEC
Alex Beaulieu-Marchand



ATHLÈTE AUGUSTINOIS, MÉDAILLÉ OLYMPIQUE
MERCREDI 21 AVRIL À 19 H

IL SERA QUESTIONNÉ PAR L'ANIMATEUR DE RADIO PIERRE BLAIS - JOURNALISTE SUR SA VIE D'ATHLÈTE, SES OBJECTIFS ET SES APPRENTISSAGES.

VOUS POURREZ VOUS JOINDRE À LA DISCUSSION.




INSCRIPTION EN LIGNE SUR VSAD.CA/CULTURE

**AGRICULTEURS RECHERCHÉS
POUR FAIRE PARTIE DU
PROGRAMME D'ADOPTION DE CHATS DE FERME**

La SPA de Québec cherche des agriculteurs qui souhaitent accueillir des chats sur leur ferme. Ce programme a été mis en place dans le but de sauver des chats qui ne sont pas propices pour vivre dans une maison. Ces chats sont souvent très craintifs de l'homme, car ils ont toujours vécu à l'extérieur.

Pour ce faire, les agriculteurs voulant adopter l'un de ces chats doivent être en mesure d'offrir un refuge isolé et chauffé à l'animal, de l'eau et de la nourriture tous les jours, ainsi que des soins vétérinaires, au besoin. Les agriculteurs ne doivent pas habiter près d'une route passante. Les participants à ce programme doivent être prêts à payer 75 \$ pour un chat stérilisé, micropucé et vacciné.

Pour avoir plus d'informations sur ce programme, visitez le site Internet spade-quebec.ca/.

DU 7 AU 30 AVRIL

Spectacle de Pâques «À la rescousse du chocolat»
Par Animations Clin d'oeil
Spectacle offert sur demande jusqu'au 15 avril.
Inscrivez-vous pour obtenir le lien. Pour toute la famille.

Conférence
«Le Japon - voyage dans le temps et l'insolite »
Avec Pierre-Luc Côté
Le mercredi 7 avril à 19 h

Atelier créatif «Peinture avec de la pâte à modeler»
par Artis Créatifs
Le vendredi 11 avril à 13 h
(Après l'inscription, le matériel doit être récupéré à la bibliothèque Alain-Grandbois)

Discussion avec Marie Laberge
Dramaturge, romancière
Le vendredi 16 avril à 19 h

Discussion avec Alex Beaulieu-Marchand
Skieur acrobatique, médaillé Olympique
Le mercredi 21 avril à 19 h

Atelier culinaire pour les adultes
«Adieu les lunchs routiniers» par L'Escouade culinaire
Le dimanche 25 avril à 13 h
(la liste des ingrédients nécessaires à avoir à la maison sera communiquée aux participants avant l'activité)

Heure du conte pour les 0-5 ans
Avec Brigitte Brideau
Le samedi 24 avril à 10 h


Atelier culinaire pour les enfants en pédago
«Pizza mamma mia» par L'Escouade culinaire
Le lundi 26 avril à 13 h
(la liste des ingrédients nécessaires à avoir à la maison sera communiquée aux participants avant l'activité)

Conversation anglaise
Avec Jacqueline Bétit **50+**
Les jeudis 15 et 29 avril à 10 h

Viactive (tous les vendredis)
Avec Line Rancourt
Jusqu'au 30 avril à 10 h 30

Danse country
Avec Jeanne-D'Arc Proteau **50+**
Le mardi 13 avril 13 h 30

JOIGNEZ-VOUS À NOUS VIRTUELLEMENT



Toutes les mesures recommandées par la Santé publique seront mises en place et respectées par tous.

Abonnez-vous à la page Facebook
Les Augustinois actifs pour rester informé.
Consultez le VSAD.ca



Arts



Sports



Sciences



Aventures

PROGRAMMES SPÉCIALISÉS

Rabais de 80 \$ par semaine pour les résidents

Inscriptions en cours

campkeno.com/camp-de-jour



K É N O
DEVENIR PLUS GRAND QUE NATURE

LOISIRS PRINTEMPS 2021



K É N O

DES COURS EN LIGNE OU EN PLEIN AIR
pour vous permettre de pratiquer vos
activités de loisir tout le printemps

Inscriptions en ligne dès maintenant
vsad.ca/loisirs



MUSIQUE*
Chant | Piano

SPORT
Tennis - Mini | Débutant | Intermédiaire | Adulte

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE 50+
Stretching et tonus en plein air
Conditionnement physique en plein air

ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE
Entraînement en plein air

ATELIER PARENT-ENFANT
Développer la confiance en soi**

FORMATION
ABC du jardinage écologique
Identification de champignons sauvages**
Pêche à la mouche - initiation à la pêche

*Cours offerts en présentiel ou en vidéoconférence en cas de confinement.
**Cours offerts uniquement en vidéoconférence.

Du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h

info@campkeno.com

vsad.ca/loisirs

t 418-872-9949

f 418-872-1239